

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 décembre 2019

Date d'affichage : 17 décembre 2019

Séance ouverte à 19 heures

Secrétaire de séance : JOUFFREY Yves

APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2019

1°/ TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT 2020

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide les tarifs Eau et Assainissement 2020 proposés.

	EAU	ASSAINISSEMENT
	€ HT	€ HT
Abonnement	42.00	13.00
De 0 à 200 m3 (+ 0.04 €)	0.94	0.78
201 m3 et plus (+ 0.04 €)	0.89	0.46
Frais de Branchement	500.00	500.00
Gel compteur	100.00	
Redevance Pollution Domestique (par m3)	0.23	
Redevance Modernisation Réseaux (par m3)		0.15

2°/ ECLAIRAGE PUBLIC LES BALAYES

Madame le Maire présente les travaux d'aménagement de la traverse des Balayes qui seront engagés par le Département à l'automne 2020.

L'opération d'un montant de 700 000 € TTC sous maîtrise d'ouvrage départementale est financée à :

- 88.6 % par le Département soit 620 000 € TTC
- 9.7 % par la Commune de Champclausse soit 68 000 € TTC
- 1.7 % par la Commune d'Araules soit 12 000 € TTC

Ce montant ne comprend pas les frais de mise en souterrain des réseaux aériens, dont les frais seront répartis entre les deux Communes et le SEMEV.

L'estimation des dépenses pour l'éclairage public s'élève à 11 700.03 € HT. Le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la commune d'Araules une participation de 55 % soit : $11\ 700.03\ € \times 55\% = 6\ 435.02$ euros.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de confier les travaux au SDE et fixe la participation de la commune au financement des dépenses à 6 435.02 €.

3°/ DEMANDE D'ACQUISITION D'UNE PARTIE DE CHEMIN RURAL A LADRETTE

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que suite à la délibération du 20 septembre 2019 concernant l'acquisition d'un chemin privé à Celle par la Commune, le géomètre est intervenu pour procéder au bornage en présence de Stéphane et Antoine Fournel, Pierre Fournel, Marc Clémenson, François Garnier, M. et Mme Gérard Romeyron, Roger Colombet et Mireille Faure.

La première partie du chemin à acquérir appartient à Marc Clémenson. Ce dernier cède cette partie de chemin si la commune lui cède une partie de chemin rural situé un peu plus haut (Ladrette). Ce chemin étant un chemin rural, il y a donc lieu de procéder à une enquête publique.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide la mise à l'enquête publique de cette demande de cession d'une partie de chemin rural à Ladrette.

4°/ DEMANDE D'ACHAT DE TERRAIN A THEOULE

Madame le Maire fait part au conseil municipal d'une régularisation de terrain à faire à Théoule. Suite à une enquête publique faite en 2000, et en application d'une délibération en date du 21 juillet 2000, il y a lieu de céder la parcelle E 1881 (ancien chemin rural) à M. FILLION Michel.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le maire à signer l'acte notarié relatif à la régularisation ci-dessus et précise que les frais engagés sont à la charge de l'acquéreur et que le prix de vente est de 0.30 €/m².

5°/ AFFOUAGE BOIS GANYS POUR HABITANTS DE LA SECTION DE MONTBUZAT : établissement de la liste de foyer de la section, fixation du délai d'enlèvement et nomination de délégués :

Dans le cadre de la protection des périmètres immédiats pour le captage de Ganys, la commune doit acquérir les parcelles E 966 (section de Montbuzat) et E 967, E 968, E 969, E 970 (propriété de M. GENEST Pierre) et abattre les arbres. La parcelle E 966, appartient à la section de Montbuzat, il est proposé aux habitants de la section de Montbuzat l'affouage du bois.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le périmètre de la section de Montbuzat ainsi que la liste des habitants ayant droit à l'affouage. Il est nommé trois délégués en charge du partage : COLOMB Pierre, CHAMBRON Charly et GENEST Pierre et un délai est fixé pour l'enlèvement des bois fin juin 2020.

6°/ DEMANDE DE SUBVENTION VOYAGE SCOLAIRE ECOLE ST JOSEPH

Une demande de subvention pour une classe cirque de 5 jours au domaine du Mont-Joyeux à Tence a été faite par la directrice de l'Ecole Privée Saint-Joseph. Le séjour est fixé du 29 juin au 3 juillet et concerne 15 enfants pour la semaine entière et 5 enfants pour quatre matinées et un après-midi.

Le conseil municipal, à l'unanimité décide de verser une subvention à hauteur de 17 € par jour et par enfant, soit une subvention totale de 1 487.50 €.

7°/ VIREMENT DE CREDITS (ajustements subventions)

Madame le Maire rappelle qu'il y a lieu, comme chaque fin d'année, d'ajuster les crédits inscrits au compte 6574(subventions) en fonction du nombre d'enfants inscrits dans les écoles à la rentrée 2019/2020. De plus, suivant la délibération en date du 21 juin 2019, une subvention exceptionnelle cantine est à verser à l'école publique de l'Auze afin d'équilibrer les comptes de l'APE.

La prévision budgétaire était de 4 258.00 €, les crédits déjà consommés sont de 2 234 € et il reste à verser 4 166.50 € (Subvention Noël : 450 €, Subvention Cantine Acompte 50 % : 1 620 €, Subvention Exceptionnelle : 609 €, Subvention Classe Cirque : 1 487.50 €). Un virement de crédit est nécessaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le virement de crédit ci-dessous :

Compte 60632	:	- 2 142.50 €
Compte 6574	:	+ 2 142.50 €

8°/ AUTORISATION DE MANDATEMENT FACTURES INVESTISSEMENT AVANT VOTE DES BUDGETS 2020

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à mandater les factures d'investissement avant le vote des budgets 2020 dans la limite du quart des dépenses d'investissement prévues aux budgets 2019.

9°/ FACTURATION 2019 ELECTRICITE LOCAL ACCA

Madame le Maire rappelle la convention de mise à disposition d'un local pour l'ACCA et suivant l'article 1, l'ACCA s'engage à prendre à sa charge l'électricité. Un sous-compteur a été posé et relevé à 1099 kwh.

En accord avec le Président de l'ACCA, le prix du kwh est proposé à 0.1465 € / kwh. (Tarif Total Direct Energie en vigueur au 1^o novembre 2019).

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le tarif de 0.1465 €/kwh.

10°/ CONTRAT 43.11 : approbation projet, sollicitation aide départementale et autorisation signature convention

Dans la cadre du contrat 43.11, la commune d'Araules est subventionnée à hauteur de 148 000 € pour le projet d'embellissement du village de Recharinges.

Le conseil municipal, à la majorité (13 Pour et 2 Contre), approuve le projet, décide de solliciter l'aide départementale et autorise Madame le Maire à signer la convention.

11°/ ENCAISSEMENT CHEQUES DE REMBOURSEMENT

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à émettre les titres de recettes correspondants aux chèques de remboursements (VEOLIA et dégrèvement sur la Taxe Foncière 2018).

Questions diverses :

INTERFOLK 2020 : la commune souhaite recevoir un groupe pour 2020

Proposition achat lot au Lotissement : un acquéreur souhaite acquérir le lot n° 6

Courrier ACCA du 17 octobre 2019 pour acquisition matériel de cuisine du village de vacances : le COPIL a décidé de ne pas répondre favorablement à cette demande. En effet, les futurs acquéreurs souhaitent garder ce matériel.

Vœux et inauguration salle multi-activités le Samedi 4 janvier 2020 à 11 heures. A cette occasion, les bébés nés en 2019 seront mis à l'honneur ainsi que M. Roger COLOMBET pour ses 36 années passées au sein du conseil municipal.

Fermeture de la Mairie du 26 décembre 2019 au 2 janvier 2020 inclus.

Réunion du Bulletin Municipal le 7 janvier à 18 heures

Séance levée à 20h03